



Pose de stickers publicitaires

Par **Alex12**, le **14/04/2008 à 19:58**

Bonjour,
Je voudrais savoir si j'ai le droit de poser des autocollant publicitaire pour faire de la promotion (péage autoroute, poteau, panneau de chantier...)
Y a t'il des sanctions?
lesquelles?
Merci

Par **frog**, le **13/05/2008 à 19:20**

[citation]Y a t'il des sanctions? lesquelles? [/citation]
L'article R635-1 du Code Pénal sanctionne de tels agissements d'une contravention de 5ème classe.
S'agissant de publicités commerciales, d'autres dispositions sont susceptibles de s'appliquer.